



EDIWALL



Vers un **système alimentaire durable** en Wallonie : **indicateurs et enjeux**

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Colophon

Rédaction : Service public de Wallonie – Secrétariat général – Direction du Développement durable – Observatoire du système alimentaire wallon

Contact : alimentation.durable@spw.wallonie.be

N° entreprise : 0316381138

Adresse : Boulevard Ernest Mélot, 50 I 5000 NAMUR

Date de publication : Mars 2026

Reproduction et citation : la reproduction et la diffusion de ce document, en tout ou en partie, sont autorisées sous réserve d'un accord préalable de la direction du Développement durable (contact : alimentation.durable@spw.wallonie.be) et à condition de citer la source comme suit :

Observatoire du système alimentaire wallon. 2026. *Vers un système alimentaire durable en Wallonie : indicateurs et enjeux. Résumé exécutif*. Namur. Service public de Wallonie – Secrétariat général – Direction du Développement durable

Éditeur responsable : Stéphane Guisse, Secrétaire général a.i. du Service public de Wallonie - Boulevard Ernest Mélot, 50 - B-5000 Namur

3118-3549 (N)

Résumé exécutif

Ce rapport constitue une première production de l'Observatoire du système alimentaire wallon (SPW). Il dresse un état des lieux du système alimentaire wallon autour d'indicateurs clés. Il est structuré autour de trois parties, qui visent à donner une analyse systémique et transversale des enjeux de ce système.

Afin de faciliter la comparaison entre les sections du rapport, les données mentionnées concernent l'année 2022, sauf indication contraire.

Partie A – Analyse des flux du système alimentaire

Cette première partie met en lumière l'**articulation des flux entre les différents maillons du système alimentaire wallon**. Elle couvre la production agricole, la transformation, la distribution et la consommation. Elle analyse également les flux d'importations et d'exportations ainsi que les pertes et gaspillages alimentaires à chaque maillon du système alimentaire.

Le rapport examine en premier lieu l'utilisation des **terres agricoles**, qui sont à la base de la production. Il montre que, malgré une **réduction des surfaces à cause de l'étalement urbain** (-6,6 % entre 1985 et 2022), l'agriculture demeure le principal secteur d'occupation des sols. En 2022, **la superficie agricole utilisée (SAU) occupe 738 927 ha, soit 44 % du territoire wallon**. L'agriculture joue donc un rôle essentiel dans la gestion des paysages et des écosystèmes.

Les prairies permanentes dominent la SAU wallonne, en particulier dans les régions herbagères du sud du sillon Sambre-et-Meuse. Elles occupent 41,8 % de la SAU, mais connaissent un déclin structurel ces dernières années (-30 000 ha entre 2010 et 2022). Le maintien des prairies permanentes représente un enjeu important étant donné leur rôle clé en matière de biodiversité et de climat.

Les prairies permanentes ont été en partie converties en **cultures fourragères et en prairies temporaires**, qui représentent respectivement 8,5 % et 5,0 % de la SAU en 2022. Avec les prairies permanentes et temporaires et les cultures fourragères, plus de la moitié de la SAU wallonne est donc directement dédiée à l'élevage bovin (lait et viande), une activité structurante qui occupe plus de la moitié des exploitations wallonnes et qui fait face à de nombreux enjeux socio-économiques et de durabilité.

Les **autres principales cultures** wallonnes en termes de surface sont : les **céréales** (25,4 % de la SAU) ; les **cultures industrielles** (8,8 %, dont 4,8 % pour la betterave) ; et les **pommes de terre** (5,5 % - en forte croissance ces dernières années). Les **cultures de légumes** (2 %) et de **fruits** (0,3 %) demeurent encore relativement limitées en surfaces, bien qu'elles soient en croissance ces dernières années.

Les **surfaces en agriculture biologique** ont plus que **doublé entre 2010 et 2022**, passant de 44 878 ha à 93 526 ha (soit 12,7 % de la SAU). La dynamique est toutefois en net ralentissement depuis 2020, en corrélation avec la diminution de la consommation bio (voir ci-dessous).

En complément de l'analyse des surfaces, **l'analyse des volumes révèle que quatre productions concentrent 90 % des quantités**. Il s'agit de : la betterave sucrière (3,2 millions de tonnes) ; des pommes de terre (1,6 million de tonnes) ; des céréales (1,6 million de tonnes) ; et du lait (1,3 million de tonnes).

L'analyse en **valeur monétaire** donne une troisième perspective sur l'importance des différentes filières agricoles. En 2022, les productions dominantes sont : le lait et ses dérivés (767 millions €) ; la viande bovine (489 millions €) ; les céréales (438 millions €) ; les pommes de terre (191 millions €) ; et la betterave sucrière (142 millions €).

Ces différentes perspectives sur les flux de la production agricole mettent en évidence que **l'agriculture wallonne est spécialisée sur un petit nombre de productions**, liées à l'élevage bovin (lait et viande) et aux grandes cultures (céréales, pommes de terre et betteraves sucrières).

Cette spécialisation de l'agriculture reflète majoritairement celle de l'industrie alimentaire. Parmi les secteurs majeurs de l'industrie alimentaire wallonne figurent notamment : la fabrication de produits à base de pommes de terre (dont la Belgique est devenue le premier exportateur mondial depuis 2011) ; la fabrication de produits laitiers ; la transformation et la conservation de la viande ; et la fabrication de sucre.

S'ajoutent à cela des secteurs non liés aux productions wallonnes, mais pour lesquels l'industrie a acquis une **renommée au niveau international** (p. ex. le chocolat, la bière et la biscuiterie).

La spécialisation de l'industrie alimentaire détermine également les **principaux produits d'exportation** de la Wallonie, parmi lesquels on retrouve, par ordre d'importance : les produits laitiers (beurre et lait en poudre) ; les produits à base de pommes de terre (frites) ; la bière ; les préparations à base de céréales (biscuits) ; et les viandes.

Dans l'autre sens, les **principaux produits agro-alimentaires importés** par la Wallonie sont : les produits laitiers (principalement le fromage) ; le vin ; les viandes ; les graisses et huiles (palme, tournesol, colza) ; et les céréales (brutes et transformées).

L'analyse de la structure des échanges internationaux révèle également que les exportations sont largement dominées par les produits alimentaires transformés – qui représentent 80 % de la valeur monétaire des produits exportés et ont un solde commercial excédentaire. À l'inverse, les produits agricoles, dits primaires, ont depuis quelques années un solde commercial déficitaire.

De manière globale, **l'analyse montre que la Wallonie est fortement intégrée dans les échanges commerciaux.** D'après un calcul du **degré d'autonomie alimentaire** effectué par l'Iweps : 88 % de la consommation finale wallonne (ménages et entreprises) est importée, tandis que 84 % de la production agro-alimentaire wallonne est exportée (31 % vers la Flandre et Bruxelles et 53 % en dehors de la Belgique).

Au niveau de la **distribution**, les chiffres montrent que le système alimentaire est largement **concentré autour des grandes et moyennes surfaces (GMS)**. Plus de $\frac{3}{4}$ des achats alimentaires sont ainsi réalisés via les supermarchés (p. ex. Colruyt, Delhaize, Carrefour market, etc.), les hypermarchés (p. ex. Carrefour, ex-Cora) et le Hard Discount (p. ex. Lidl, Aldi).

À côté de ce canal dominant, **les boulangeries** représentent encore 21,8 % de part de marché pour le pain, tandis que les **boucheries** représentent 13,2 % pour la viande et 6,6 % pour la charcuterie. **Les autres petits commerces alimentaires et les circuits courts** (incluant les marchés, les magasins spécialisés et ventes à la ferme) ont une part de marché plus marginale avec 7,2 % de parts de marché pour les fruits, 6,9 % pour les pommes de terre, et 6,0 % pour les farines. Les autres catégories de produits représentent moins de 5 %.

Après une période de progression constante, **la part de marché des produits bio** a connu un premier recul passant de 5,4 % en 2021 à 5,0 % en 2022. La Wallonie garde toutefois un niveau de consommation de produits bio proportionnellement plus élevé que la Flandre et Bruxelles.

Enfin, en ce qui concerne les **pertes et le gaspillage alimentaire** : 694 925 tonnes de denrées ont été perdues ou gaspillées sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (2022). Cela représente une augmentation de 4 % par rapport à 2020. Les ménages et le secteur de la transformation sont les principaux contributeurs, représentant respectivement 46 % (317 790 tonnes) et 44 % (302 306 tonnes) du total. Les tendances montrent une diminution au niveau des ménages (- 6 % depuis 2020) et une augmentation au niveau de la transformation (+22 % depuis 2020).

Partie B – Analyse des dynamiques socio-économiques

Cette deuxième partie analyse des indicateurs sur la **place du secteur agro-alimentaire dans l'économie wallonne et le poids respectif de chaque maillon de la chaîne**. Elle examine aussi des indicateurs en matière **d'accessibilité à une alimentation saine et durable** pour toutes et tous.

Le secteur agro-alimentaire est un pilier économique important en Région wallonne, représentant **8,6 milliards € de valeur ajoutée, soit 7 % du PIB** (2022). Il représente également **131 444 postes de travail** (salariés et indépendants), soit plus de 10 % de l'emploi.

Le Tableau 1 ci-dessous synthétise les principales données économiques par maillon en termes de nombre d'entreprises, de chiffre d'affaires, de valeur ajoutée et d'emplois.

Tableau 1 : Nombre d'entreprises, chiffre d'affaires, valeur ajoutée et emplois dans le système alimentaire wallon, par maillon (2022)

	Nbre d'entreprises	Chiffre d'affaires (en milliards €)		Valeur ajoutée (en milliards €)		Emplois	
Production agricole	12 670	€2,4 M	6 %	€1,0 M	12 %	15 225	12 %
Transformation	1 654	€9,8 M	26 %	€2,1 M	25 %	27 143	21 %
Distribution	4 937	€22,6 M	59 %	€3,9 M	45 %	52 289	39 %
Restauration et catering	7 372	€3,4 M	9 %	€1,6 M	18 %	36 787	28 %
TOTAL	26 633	€38,2 M	100 %	€8,6 M	100 %	131 444	100 %

La distribution est le plus gros maillon de la chaîne. Elle concentre 59 % du chiffre d'affaires (CA), 45 % de la valeur ajoutée (VA) et 39 % de l'emploi. La part proportionnellement plus élevée du chiffre d'affaires, exprimant un important volume d'activité, s'explique par la nature de son activité, centrée principalement sur l'achat et la revente de produits finis. **La transformation** génère 26 % du CA, 25 % de la VA et 21 % des emplois de la chaîne. Ce maillon se caractérise par un grand nombre de PME — notamment les boulangeries artisanales, qui comptent pour 61 % des établissements — aux côtés d'un nombre restreint de très grandes entreprises (plus de 100 travailleurs). Ces dernières ne représentent que 3 % des établissements, mais concentrent plus de la moitié de l'emploi. **La restauration et le catering** totalisent 9 % du CA, 18 % de la VA et 28 % de l'emploi, illustrant un secteur particulièrement intensif en main-d'œuvre. **La production** est le plus petit maillon de la chaîne, reflétant la diminution de la place du secteur primaire dans l'économie. Le secteur agricole se caractérise par une diminution structurelle du nombre d'exploitations qui sont passées de 37 734 en 1980 à 12 670 en 2022 (- 66 %). Cette disparition concerne particulièrement les petites (< 25 ha) et moyennes exploitations (entre 25 ha et 100 ha), alors que les grandes exploitations (> 100 ha) sont en augmentation (+ 16 % entre 2010 et 2022), traduisant un phénomène d'agrandissement et de concentration.

La balance commerciale du secteur agro-alimentaire affiche un solde excédentaire de 1,78 milliard €, en forte croissance ces dernières années (+152 % entre 2014 et 2022). Cette croissance est principalement liée à la hausse des exportations de produits transformés et à un effet de prix lié à l'inflation des produits alimentaires.

Le secteur agro-alimentaire se caractérise par des niveaux de **rémunération** inférieurs à ceux observés dans les autres secteurs économiques. En 2022, les revenus moyens y étaient inférieurs de 23 % pour les salariés et de 21 % pour les indépendants.

Au sein des différents maillons, **la production agricole enregistre les niveaux de rémunération les plus faibles**, représentant seulement 60,7 % du revenu comparable en 2022 (moyenne mobile sur 2018-2022). On note toutefois un certain rattrapage du revenu agricole depuis 2017.

Le rapport examine ensuite plusieurs **indicateurs relatifs à l'accessibilité** à une alimentation saine et durable à travers : l'évolution des prix de l'alimentation ; la part de l'alimentation dans le budget des ménages ; le droit à l'alimentation ; et l'évolution du recours à l'aide alimentaire.

Les chiffres de **l'inflation** montrent que les prix des produits alimentaires ont globalement suivi l'inflation générale des prix sur la période 2010-2021. À partir de 2021, l'indice général des prix s'envole : d'abord sous l'effet de la reprise post-pandémie et de la hausse des coûts énergétiques et agricoles, accentué par la suite par la guerre en Ukraine. Les prix des produits alimentaires vont suivre cette envolée avec un peu de retard avant de dépasser, assez largement, les prix moyens à partir de fin 2022. Les prix des produits alimentaires sont en moyenne 35 % plus élevés en 2023 par rapport à 2015.

Au niveau du **budget des ménages**, après une diminution structurelle de la part de l'alimentation dans les dépenses, on semble assister à un inversement de la tendance ces dernières années. La part consacrée à l'alimentation (hors boissons et restauration hors domicile) est passée de 12,1 % en 2016 à 12,5 % en 2022 (avec un pic à 14 % durant la période Covid). Cette augmentation est plus importante chez les ménages les plus pauvres dont la part de l'alimentation est passée de 11,3 % à 12,7 % entre 2016 et 2022. Pour les ménages les plus pauvres, l'alimentation ne peut plus servir de variable d'ajustement dans le budget. Il est également probable que la baisse de consommation de produits bio constatée pour la première fois en 2022 (voir ci-dessus) soit liée à une volonté des ménages de limiter les coûts de l'alimentation dans le contexte inflationniste. Ces tendances méritent d'être suivies à l'avenir étant donné la hausse soutenue des prix de l'alimentation.

L'indice synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF), développé par l'Iweps, montre que le **droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité** n'est pas assuré de la même manière partout en Wallonie. Certaines zones sont plus défavorisées que d'autres, particulièrement dans les communes du Hainaut, au sud de la province de Namur et au nord et à l'ouest de l'agglomération de Liège.

Enfin, d'après les chiffres des banques alimentaires, le **recours à l'aide alimentaire** est en augmentation ces dernières années, passant de 1,4 % de la population en 2011 à 2,3 % en 2022, soit 84 156 personnes. Ces chiffres tendent à montrer une augmentation de la précarité alimentaire.

Partie C – Analyse des enjeux de santé humaine, environnementale et animale (*One Health*)

Cette dernière partie met en lumière des indicateurs montrant les **interdépendances entre le système alimentaire et les trois dimensions de la santé** selon l'approche « *One Health* » : la santé humaine, environnementale et animale.

En ce qui concerne la **santé humaine**, le rapport illustre très clairement que l'alimentation est un facteur déterminant important de la santé. Les enquêtes alimentaires révèlent qu'une très faible proportion de la population adulte wallonne suit les **recommandations alimentaires** établies par le Conseil supérieur de la santé (CSS). En général, la consommation d'aliments bons pour la santé, tels que les céréales complètes, les fruits, les légumes, les fruits à coque, les légumineuses, les produits laitiers (hors beurre et crème), le poisson et l'eau, est insuffisante. En revanche, la consommation d'aliments associés à des effets néfastes sur la santé et à une mortalité plus élevée, tels que la viande rouge (transformée et non transformée), les boissons sucrées et les boissons alcoolisées, reste quant à elle excessive.

Par exemple, bien que les bienfaits des **fruits et légumes** sur la santé soient largement reconnus et fassent l'objet de campagnes de sensibilisation et de promotion, seule 10,5 % de la population wallonne atteint la quantité journalière recommandée (enquête de santé 2023-2024).

Ces régimes alimentaires déséquilibrés sont l'un des principaux facteurs qui contribuent au **surpoids et à l'obésité**. Selon la dernière enquête de santé (2023-2024), plus de la moitié (52,2 %) de la population wallonne âgée de 18 ans et plus est en surpoids, dont 19,0 % en situation d'obésité. Ces chiffres sont en augmentation constante depuis 2001 et ils sont plus élevés en Wallonie qu'en Flandre et à Bruxelles.

Cette situation est en partie liée à des **environnements alimentaires** peu favorables. Le rapport montre par exemple que plus d'un quart des zones analysées (25,6 %) se situent dans des « marais alimentaires » – c'est-à-dire des zones où il y a une abondance d'aliments malsains par rapport aux aliments sains – tandis que seules 3,8 % des zones considérées ne comprennent que des points de vente « sains ».

Le rapport reprend également les résultats du biomonitoring humain wallon (BMH-WAL), qui montre que l'on retrouve des **résidus de pesticides** (dont le glyphosate et des métabolites de pesticides pyréthrinoides et organophosphorés) dans les urines de la population, avec des niveaux significativement plus élevés chez les enfants par rapport aux adolescents et aux adultes. Bien que les effets des pesticides sur la santé soient de mieux en mieux étayés par la recherche scientifique, la Wallonie ne dispose pas de valeurs sanitaires de référence permettant de définir des seuils d'exposition au-delà desquels il existe un danger pour la santé.

En ce qui concerne les **impacts sur l'environnement**, le rapport reprend **principalement des indicateurs en lien avec le secteur agricole**. Cela s'explique, d'une part, par la place importante de l'agriculture sur le territoire et ses liens étroits – positifs et négatifs – avec les écosystèmes et, d'autre part, par la difficulté à isoler les impacts spécifiques de l'industrie alimentaire ou de la distribution par rapport à ceux des autres secteurs industriels ou tertiaires.

Le rapport analyse tout d'abord **l'utilisation des pesticides**. Selon les données liées à 14 cultures principales en Wallonie, les quantités de substances actives (s.a.) utilisées sont restées globalement stables entre 2010 et 2021. Un rapport d'audit de la Cour des comptes sur la politique wallonne d'utilisation durable des pesticides pointe cependant l'incomplétude des données sur les volumes de vente et d'utilisation ainsi que l'absence d'indicateurs fiables permettant de réaliser une évaluation du niveau de risque des pesticides, et ce, plus de dix ans après la transposition en droit wallon de la directive européenne sur les pesticides.

La consommation totale **d'engrais azotés** (minéraux et organiques) est, quant à elle, en diminution, passant de 204,9 kg N/ha en 2010 à 164,2 kg/ha en 2022, soit une baisse de près

de 20 %. Cette diminution est principalement due à l'augmentation des prix des engrais minéraux (liés aux prix de l'énergie) et à la baisse du cheptel wallon (engrais organiques), ainsi qu'aux mesures d'encadrement du Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (PGDA).

L'utilisation des engrais et des pesticides engendre notamment des **pressions sur la qualité des ressources en eau**. Sur les 34 masses d'eau souterraines (MESO) suivies en Wallonie, 13 sont déclassées, dont 12 en raison de concentrations trop élevées en nitrate et/ou en pesticides d'origine agricole. Les niveaux de concentration impactent aussi l'état écologique et chimique des masses d'eau de surface (lacs, rivières et cours d'eau), bien qu'on constate une amélioration graduelle, grâce notamment à la diminution des engrais azotés.

L'agriculture est devenue le principal secteur émetteur de **polluants acidifiants dans l'atmosphère**, dont elle représente 55,9 % des émissions totales en 2020 (pour 41,0 % en 2010). L'agriculture émet principalement de l'ammoniac (NH_3) – via l'élevage et les engrais – dont les émissions ont légèrement diminué de 27,0 kt en 2010 à 23,0 kt en 2022 (-14,7 %).

L'impact de l'agriculture sur **la qualité des sols** se manifeste notamment par une diminution de la **teneur en matières organiques**, qui affecte directement la capacité des sols à résister à l'érosion, à retenir l'eau, à stocker du carbone et à soutenir la vie biologique. Les sols sous cultures échantillonnés sur la période 2015-2019 en Wallonie présentent une teneur moyenne en carbone organique total (COT) de 13,3 gC/kg, bien en dessous du seuil de carence fixé à 20 gC/kg. Cette carence concerne 90 % des sols sous cultures (pour seulement 1,4 % des prairies permanentes). La majorité des sols sous cultures (57 %) dépassent également le **seuil d'érosion hydrique** en moyenne sur la période 2017-2021.

Au niveau du **climat**, l'ensemble du secteur agro-alimentaire est responsable d'environ 20 % (6,7 MT CO_2 eq) des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Région wallonne. L'agriculture représente environ 2/3 des émissions, notamment via les émissions de méthane (CH_4) liées à l'élevage.

Enfin, en ce qui concerne la **santé animale**, les indicateurs officiels demeurent limités. Le rapport reprend comme principal indicateur de référence la **diminution des oiseaux communs en milieu agricole**. Les espèces associées aux milieux agricoles ont perdu en moyenne plus de la moitié de leurs effectifs (-59 %) depuis 1990 et plus d'un quart (-27,1 %) depuis 2010.

[illegible]



 **Wallonie**
service public
SPW